

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)

Séance du 6 mars 2024

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 11/03/2024

ID : 040-214002339-20240306-DEL8-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POUILLON (Landes), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de M. Gilles LAHITTE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : M Gilles LAHITTE 1^{er} Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2^{ème} Adjointe ; M Jean-Luc FREUCHET 3^{ème} Adjoint ; M Pierre FLORIMONT 5^{ème} Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6^{ème} Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; Mme Pascale VOGT ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE ;

Excusé(s) :

Procurations :

M Patrick VILHEM à M Gilles LAHITTE
Mme Isabelle GILARDOT à Mme Magalie CAZENAVE
M Thierry LE PICHON à M Pierre FLORIMONT
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
Mme Régine TASTET à M Jacques BOURRETERE
M Bruno TRAVERT à M Jean-Bernard NASSIET

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2024 03 008: Finances : Remboursement des frais liés à la compétence maternelle (TPS/PS/MS) de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) pour l'année scolaire 2023/2024

Vu la convention de services partagés entre la Commune et la CCPOA en vigueur ;

Il est proposé à l'assemblée de fixer le montant de la participation de la CCPOA pour l'année 2023/2024 à 82 017.53 €, conformément au tableau ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de fixer** le montant de la participation de la CCPOA pour le remboursement des frais liés à la compétence maternelle qu'elle exerce à 82 017.53 €.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Gilles LAHITTE.



DECOMPTE COMMUNE DE POUILLON 2023/2024

Scolarisation des enfants compétence CCPOA		Nb Enfant TPS PS MS	Total classe	Coût 01/09 au 31/12/2023 14 semaines
Forfait ATSEM: 1 agent à 35/35è: coût ATSEM x Nb Enfant	31 824,00 €	16	23	8 609,39 €
Forfait ATSEM: 1 agent à 35/35è: coût ATSEM x Nb Enfant	31 824,00 €	14	21	8 250,67 €
Forfait ATSEM: 1 agent à 35/35è: coût ATSEM x Nb Enfant	31 824,00 €	19	24	9 797,67 €
Forfait ATSEM: 1 agent à 32/35è: coût ATSEM x Nb Enfant	29 096,22 €	17	23	8 363,41 €
Total Participation CCPOA vers la Commune de Pouillon				35 021,13 €

Forfait frais de fonctionnement		Nb Enfant TPS PS MS	Total élèves	Coût total
Forfait fonctionnement bâtiment: coût site x nb enfants	791,30 m2	66	91	11 478,20 €
Forfait fonctionnement entretien bâtiment: coût site x nb enfants	791,30 m2	66	91	11 478,20 €
Forfait restauration: Nb enfants x forfait	395,00 €	66	91	26 070,00 €
Total Participation CCPOA vers la Commune de Pouillon				49 026,40 €

Participation Commune de Pouillon			Nb GS	Total
Forfait Pédagogique / Enfant : Nb GS x Forfait	70,00 €		29	2 030,00 €
	Volume horaire		forfait heure	total
Renfort ATSEM /APS/ 8h/semaine sur 22 semaines	176,00			0,00 €
Total Participation Commune de Pouillon vers CCPOA				2 030,00 €

Participation totale CCPOA vers Commune de Pouillon.

Total Participation CCPOA vers la Commune de Pouillon /Masse salariale	35 021,13 €
Total Participation CCPOA vers la Commune de Pouillon /Fonctionnement	49 026,40 €
Total Participation Commune de Pouillon vers CCPOA	2 030,00 €
Total:	82 017,53 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 11/03/2024

ID : 040-214002339-20240306-DEL8-DE



PARTICIPATION 2023/2024: Commune de Pouillon au Fonctionnement de la Maternelle

EFFECTIFS DE REFERENCE

Enseignants	Niveau	POUILLON	ESTIBEAUX	MISSON	ST CRICQ	GAAS	HABAS	CAGNOTTE	MIMBASTE	Effectifs TPS/PS/MS	Total
Classe 1 Mme DUCOURAU	PS//MS/GS	21		1				1		16	23
Classe 2 Mme LAJUS	PS//MS/GS	15		2			1	1	2	14	21
Classe 3 Mme LAMOUREUX	TPS/PS/MS/GS	13		1	1	6	1	2		19	24
Classe 4 Mme LE GRAND	PS/MS/GS	18	1		1	2			1	17	23
Total		67	1	4	2	8	2	4	3	66	91

Forfait Maternelles (délibération du Conseil Communautaire du

03/03/2020)

Forfait ATSEM 35/35ème :	31 824,00 €
Forfait pédagogique /enfant	70,00 €
Forfait Fonctionnement bâtiment au m2	20,00 €
Forfait service technique au m2	20,00 €
Forfait restauration / enfant	395,00 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 11/03/2024

ID : 040-214002339-20240306-DEL8-DE

